

QUI SOMMES-NOUS ?

Notre projet artistique et culturel

Situé en plein cœur des Hautes-Alpes, en milieu rural, le centre d'art contemporain Les Capucins conçoit :

- quatre à cinq expositions par an,
- un programme de sensibilisation avec notamment des visites et ateliers à l'attention des scolaires,
- un programme d'actions culturelles (rencontres, projections, performances, ateliers...),
- des résidences en milieu scolaire,
- et depuis 2017, deux résidences de recherche et d'expérimentation (sur appel à projet).

Le centre d'art contemporain Les Capucins, porté par la ville d'Embrun, est situé dans les Hautes-Alpes, dans une ancienne église. Il présente quatre à cinq expositions par an, accompagnées chacune d'actions culturelles et de médiation à l'attention de tous les publics.

La programmation prospective est traversée par les questions politiques, sociologiques et écologiques que pose la production artistique. Les projets spécifiques, souvent in-situ, sont vivement encouragés, afin d'accompagner les artistes dans une recherche durable et nourrie d'échanges avec des acteur·rice·s du territoire.

Notre espace de travail

Le centre d'art permet aux deux artistes de bénéficier d'un espace de vie ainsi que de moyens propices au développement d'une recherche. Son implantation en milieu rural invite les artistes à considérer ses spécificités géographiques, historiques et culturelles, à savoir une zone montagneuse, frontalière, à faible densité de population. Le centre d'art contemporain Les Capucins initie des programmes revendiquant le foisonnement et l'ambivalence plutôt que des lectures définitives et univoques.

Sur place, l'équipe des Capucins accompagne les artistes en résidence dans les divers aspects de leur recherches et en les mettant en relation avec des structures ressources et interlocuteur·rice·s pouvant contribuer au développement de leur projet.

Le centre d'art contemporain Les Capucins dispose d'un atelier équipé, cependant cet espace de travail n'est pas chauffé et ne bénéficie pas de lumière naturelle.

LA RÉSIDENCE

A propos

Cette résidence est destinée à donner les moyens à des artistes professionnel·le·s, relevant de tous les domaines d'expression, de développer une recherche originale qui nourrira leurs projets à venir.

Ce programme est ouvert à tous·tes les artistes professionnel·le·s français·e·s ou étranger·e·s, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française et disposant d'un permis de conduire pour véhicule léger valable en France.

Une rencontre publique est organisée pendant la période de résidence (elle peut prendre la forme d'une performance, d'une lecture...) selon le projet développé par les artistes. Les artistes sont invité·e·s à y présenter leur pratique et la recherche qu'ils ou elles mènent au centre d'art contemporain Les Capucins.

Ce programme de résidence est financé par la DRAC PACA et est encadré par la circulaire n°MCCD1601967C du Ministère de la Culture.

Conditions d'accueil

- Les résidences auront lieu soit au printemps (mi-avril à mi-juin) soit à l'automne (de mi-septembre à mi-novembre) 2024 sur une durée de 8 semaines.
- Hébergement : mise à disposition d'un studio de 35m² disposant d'un lit deux places et d'un lit d'appoint.
- Les frais de déplacement seront remboursés aux artistes par la mairie d'Embrun sur présentation de justificatifs et pour un montant maximal de 500€ : aller-retour à partir du domicile.

Bourse

Chaque artiste recevra une bourse de 4 000€ comprenant honoraires, frais inhérents à la recherche ainsi que besoins personnels.

Sélection

Les candidat·e·s seront sélectionné·e·s selon les critères suivants :

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines,
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique du centre d'art,
- Singularité de la recherche, maturité du travail artistique,
- Perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.

Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements du centre d'art contemporain sous régie municipale et ceux des artistes accueilli·e·s, sera signée au début de la résidence.

Les artistes devront justifier d'un régime de sécurité sociale et avoir un numéro de Siret ou être représenté-e-s par une structure administrative leur permettant d'émettre une facture.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée en français, sous la forme d'un document unique ne dépassant pas 20 pages (photos comprises), réunissant les éléments suivants :

- Une biographie et un Curriculum Vitae,
- Une sélection des travaux précédents légendés succinctement ; n'hésitez pas à mentionner des liens vers des vidéos en ligne,
- Une courte note d'intention ne dépassant pas 3000 signes,
- Vos coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone.

Merci de respecter scrupuleusement ces critères sans quoi le dossier sera irrecevable.

Votre dossier (pour rappel, un document unique regroupant tous les éléments de votre candidature) doit nous parvenir impérativement en pièce jointe d'un courriel. Aucune candidature par lien de téléchargement ne sera acceptée.

Date limite d'envoi des projets : au plus tard le 7 janvier 2024 à minuit.

Merci d'envoyer le dossier de candidature par courriel à l'adresse suivante :

residence.lescapucins.embrun@gmail.com

Un comité de sélection, composé de deux professionnel-le-s de l'art (critique d'art et/ou commissaire d'exposition et artiste), d'un-e élu-e à la culture de la ville d'Embrun, ainsi que les membres de l'équipe du centre d'art, se réunira courant février 2024 et la décision sera rendue courant mars 2024.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail :

residence.lescapucins.embrun@gmail.com